



Communiqué

le 27/04/2018

Toxicité des fumées : l'ANSP et L'ANSES enfin saisies !

Suite à nos nombreuses actions concernant la dangerosité du métier et plus particulièrement le sujet de la toxicité des fumées, une étape vient d'être franchie.

La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), nous fait savoir que suite au courrier du ministre de l'Intérieur à la ministre des Solidarités et de la Santé, des saisines ont été adressées à l'Agence Nationale de Santé Publique (ANSP) et à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES).

Le SNSPP-PATS reste vigilant et poursuit ses actions afin que ces services s'emparent immédiatement de ce grave sujet où la santé des acteurs du secours est potentiellement menacée.

Aujourd'hui nous avons les moyens d'agir en amont, de prévenir ces risques.

Les pouvoirs publics vont-ils, à l'instar d'autres professions dont le triste sort est aujourd'hui connu de tous, garder la tête dans le sable, ou alors prendre enfin leurs responsabilités ?

Nous leur demandons de mener à bien toutes les investigations utiles sur les plans techniques, scientifiques et pratiques afin d'apporter les réponses à mettre en œuvre sans délai.

C'est grâce à vous et vos nombreux soutiens indispensables que le SNSPP-PATS peut continuer à défendre le droit à la santé, à la sécurité au travail pour tous et chacun !